

YAHOO! ACTUALITÉS



Recensement: un groupe autochtone perd sa cause

LA PRESSE CANADIENNE

Par La Presse Canadienne | La Presse Canadienne – mar, 25 janv. 21:13 HNE

OTTAWA - Un groupe autochtone contestant la constitutionnalité des récents changements apportés au recensement fédéral a perdu sa cause en Cour fédérale du Canada.

Le tribunal a conclu que le groupe n'a pas été en mesure de démontrer une menace quelconque que ferait peser cette décision sur les droits des autochtones.

La coalition d'organisations des Maritimes, qui représente des autochtones vivant hors de réserves, avait demandé à la Cour suprême de forcer le gouvernement fédéral à abandonner son plan d'éliminer le caractère obligatoire du questionnaire détaillé du recensement.

Le groupe soutient que l'élimination du caractère obligatoire empêchera la collecte de données fiables sur les 300 000 membres des Premières Nations vivant hors de réserves, les désavantageant du même coup.

Roger Hunka, directeur des affaires intergouvernementales pour le Maritime Aboriginal Peoples Council, a affirmé que la coalition est abattue, et que les représentants discuteront avec leurs avocats avant de décider s'ils porteront la cause en appel.

Le gouvernement fédéral a décidé l'année dernière d'abandonner le caractère obligatoire du questionnaire détaillé du recensement, disant chercher un équilibre entre la nécessité de recueillir des données fiables et le droit des Canadiens à refuser de dévoiler des informations personnelles.

Le caractère obligatoire du questionnaire court est maintenu.

Néanmoins, le nouveau questionnaire à caractère volontaire a été critiqué par des centaines d'organisations, municipalités et certaines provinces pour son manque de fiabilité.

Copyright © 2011 Yahoo! Canada, Co. Tous droits réservés. | Yahoo! News Network | /